

Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QRT-PCR Master Mix, 10-pack, Part Number 600887

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QRT-PCR Master Mix, 10-pack, Part Number 600887
Réf. (kit chimique)	: 600887
Référence	: <u>Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QRT-PCR Master Mix</u> <u>600886</u> 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix 600886-51 RT/RNase Block 600886-52 Reference Dye 600530-53 100 mM DTT 600089-53
Utilisations	: Réactif analytique. 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix 10 x (2 x 2 mL) RT/RNase Block 10 x 0.4 mL Reference Dye 10 x (0.1 ml (100 µL 1 mM)) 100 mM DTT 10 x 0.1 ml
Fournisseur/Fabricant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
 H320

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

RT/RNase Block
 H320

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Attention
RT/RNase Block	Attention
Reference Dye	Pas de mention de danger.
100 mM DTT	Pas de mention de danger.

Mentions de danger

2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	H320 - Provoque une irritation des yeux.
RT/RNase Block	H320 - Provoque une irritation des yeux.
Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Section 2. Identification des dangers

Prévention	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Intervention	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. Non applicable. Non applicable.
Stockage	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Élimination	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Mélange Mélange Mélange Mélange
------------------------------	--	--

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix		
Glycérol	10 - 30	56-81-5
Diméthylsulfoxyde	3 - 7	67-68-5
Clorure de potassium	0.5 - 1.5	7447-40-7
RT/RNase Block		
Glycérol	30 - 60	56-81-5
Reference Dye		
Clorure de potassium	1 - 5	7447-40-7
100 mM DTT		
(R*,R*)-1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol	0.5 - 1.5	3483-12-3

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
	RT/RNase Block	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
	Reference Dye	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	100 mM DTT	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate,

Section 4. Premiers soins

	RT/RNase Block	une ceinture ou un ceinturon. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Reference Dye	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	100 mM DTT	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
	RT/RNase Block	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
	Reference Dye	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	100 mM DTT	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la

Section 4. Premiers soins

RT/RNase Block

placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Reference Dye

Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

100 mM DTT

Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Provoque une irritation des yeux.
	RT/RNase Block	Provoque une irritation des yeux.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu.
	RT/RNase Block	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu.
	RT/RNase Block	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu.
	RT/RNase Block	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 4. Premiers soins

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
	RT/RNase Block	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
	Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucune donnée spécifique.
	RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
	Contact avec la peau	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT
Ingestion	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucune donnée spécifique.
	RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	RT/RNase Block	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Reference Dye	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	100 mM DTT	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Pas de traitement particulier.
	RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
	Protection des sauveteurs	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block		Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Section 4. Premiers soins

Reference Dye	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
100 mM DTT	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
	Reference Dye	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
	100 mM DTT	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block	Aucun connu.
	Reference Dye	Aucun connu.
	100 mM DTT	Aucun connu.
		Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
	RT/RNase Block	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
	Reference Dye	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
	100 mM DTT	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Produit de décomposition thermique dangereux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	RT/RNase Block	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Reference Dye	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	100 mM DTT	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
RT/RNase Block	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Reference Dye	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
100 mM DTT	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
RT/RNase Block	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Reference Dye	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
100 mM DTT	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
RT/RNase Block	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

		personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	Reference Dye	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	100 mM DTT	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	RT/RNase Block	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	Reference Dye	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	100 mM DTT	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	RT/RNase Block	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Reference Dye	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	100 mM DTT	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	RT/RNase Block	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Reference Dye	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	100 mM DTT	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
	RT/RNase Block	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Reference Dye

100 mM DTT

: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix

RT/RNase Block

Reference Dye

100 mM DTT

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix

conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la

Section 7. Manutention et stockage

RT/RNase Block

section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Reference Dye

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

100 mM DTT

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

[Paramètres de contrôle](#)

[Limites d'exposition professionnelle](#)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<p>2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol</p> <p>Diméthylsulfoxyde</p> <p>RT/RNase Block Glycérol</p>	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2021). TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: respirable mist TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: total mist</p> <p>OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). TWA: 250 ppm 8 heures.</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2021). TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: respirable mist TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: total mist</p>

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Liquide.
Reference Dye Liquide.
100 mM DTT Liquide.
- Couleur** : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- Odeur** : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- Seuil olfactif** : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- pH** :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

	2X Brilliant III SYBR® Green	7.8
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	8
	Reference Dye	8
	100 mM DTT	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	: 2X Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Reference Dye	Non disponible.
	100 mM DTT	0°C (32°F)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: 2X Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Non disponible.
	Reference Dye	Non disponible.
	100 mM DTT	100°C (212°F)

Point d'éclair	:	Vase clos			Vase ouvert		
		°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode
		Nom des ingrédients					
		2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix					
		Diméthylsulfoxyde	87	188.6	ASTM D 93	87	188.6
		Acide edetique	>100	>212	DIN 51758		
		RT/RNase Block					
		Acide edetique	>100	>212	DIN 51758		
		Éther d'octylphenol de polyoxyéthylène	>109.85	>229.7			
		100 mM DTT					
		(R*,R*) -1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol	>110	>230			

Taux d'évaporation	:	2X Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
		100 mM DTT	Non disponible.

Inflammabilité	:	2X Brilliant III SYBR® Green	Non applicable.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non applicable.
		Reference Dye	Non applicable.
		100 mM DTT	Non applicable.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	:	2X Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
		100 mM DTT	Non disponible.

Tension de vapeur :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix						
eau	23.8	3.2		92.258	12.3	
Monolaurate de polyoxyéthylène de sorbitane	<1	<0.13				
RT/RNase Block						
eau	23.8	3.2		92.258	12.3	
Glycérol	0.000075	0.00001		0.0025	0.00033	
Reference Dye						
eau	23.8	3.2		92.258	12.3	
2-Amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, chlorhydrate	0.000027	0.0000036		0.000007501	0.000001	
100 mM DTT						
eau	23.8	3.2		92.258	12.3	

Densité de vapeur relative	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Solubilité	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Température d'auto-inflammation	:	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix			
Diméthylsulfoxyde	300 à 302	572 à 575.6	
Glycérol	370	698	
RT/RNase Block			
Glycérol	370	698	
Acide edetique	>400	>752	VDI 2263

Température de décomposition : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Non disponible.

RT/RNase Block Non disponible.

Reference Dye Non disponible.

100 mM DTT Non disponible.

Viscosité : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Non disponible.

RT/RNase Block Non disponible.

Reference Dye Non disponible.

100 mM DTT Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Non applicable.

RT/RNase Block Non applicable.

Reference Dye Non applicable.

100 mM DTT Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

RT/RNase Block Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Reference Dye Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

100 mM DTT Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Le produit est stable.

RT/RNase Block Le produit est stable.

Reference Dye Le produit est stable.

100 mM DTT Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

RT/RNase Block Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Reference Dye Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

100 mM DTT Dans des conditions normales de stockage et

Section 10. Stabilité et réactivité

d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol Diméthylsulfoxyde Clorure de potassium	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	40000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	14500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2600 mg/kg	-
RT/RNase Block Glycérol	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
Reference Dye Clorure de potassium	DL50 Orale	Rat	2600 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix					
Glycérol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Diméthylsulfoxyde	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Clorure de potassium	Peau - Léger irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
RT/RNase Block					
Glycérol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Reference Dye					
Clorure de potassium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
100 mM DTT (R*,R*)-1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation. Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation. Non disponible. Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
--	--	--

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Provoque une irritation des yeux. Provoque une irritation des yeux. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT
Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT
Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT
Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : 2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT
Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix					
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	179217.6	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycérol	12600	N/A	N/A	N/A	N/A
Diméthylsulfoxyde	14500	40000	N/A	N/A	N/A
Clorure de potassium	2600	N/A	N/A	N/A	N/A
RT/RNase Block					
Glycérol	12600	N/A	N/A	N/A	N/A
Reference Dye					
Reference Dye	70270.3	N/A	N/A	N/A	N/A
Clorure de potassium	2600	N/A	N/A	N/A	N/A
100 mM DTT					
100 mM DTT	33333.3	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 11. Données toxicologiques

(R*,R*)-1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol	500	N/A	N/A	N/A	N/A
---------------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Autres informations

: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
QRT-PCR Master Mix	
RT/RNase Block	Non disponible.
Reference Dye	Non disponible.
100 mM DTT	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol Diméthylsulfoxyde	Aiguë CL50 54000 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 25000 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 34000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau de mer Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Algues - Ulva lactuca Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	72 heures 21 jours
Clorure de potassium	Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 9.24 g/L Eau douce	Algues - Navicula seminulum Algues - Desmodesmus subspicatus	96 heures 72 heures
	Aiguë CE50 83000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 9.68 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate	48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 509.65 mg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures
RT/RNase Block Glycérol	Aiguë CL50 54000 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Reference Dye Clorure de potassium	Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 9.24 g/L Eau douce	Algues - Navicula seminulum Algues - Desmodesmus subspicatus
Aiguë CE50 83000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 9.68 mg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate	48 heures 48 heures
Aiguë CL50 509.65 mg/l Eau douce		Poisson - Danio rerio	96 heures
100 mM DTT (R*,R*) -1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol	Aiguë CL50 27000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

Persistance et dégradation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	93 % - 30 jours	-	-
Diméthylsulfoxyde	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	31 % - Non facilement - 28 jours	-	-
RT/RNase Block Glycérol	301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	93 % - 30 jours	-	-

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Diméthylsulfoxyde Clorure de potassium	- -	- -	Non facilement Facilement
Reference Dye Clorure de potassium	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	-1.76	-	faible
Diméthylsulfoxyde	-1.35	3.16	faible
Clorure de potassium	-0.46	-	faible
RT/RNase Block Glycérol	-1.76	-	faible
Reference Dye Clorure de potassium	-0.46	-	faible

Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition
sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.

Canada : Indéterminé.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 15. Informations sur la réglementation

Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taïwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 05/19/2022

Date de publication précédente : 09/16/2019

Version : 8

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul
RT/RNase Block IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.